



## Création d'une « Commission Cadres CGT-PJJ »

La CGT- PJJ, le syndicat qui monte, qui monte, rallie de plus en plus de cadres, ce qui ne manque pas à la fois d'étonner et d'inquiéter notre administration.

Constat pourtant évident, la PJJ fut longtemps perçue comme rebelle, opposante, constituée d'agents insoumis et résistants, dotée de fortes convictions.

Aujourd'hui, la PJJ, sous le sacro-saint devoir de loyauté, est une administration bonne élève, appliquée, respectueuse des orientations préconisées et de la hiérarchie.

### D'une administration de convictions, nous sommes devenus une administration de soumission.

A la CGT- PJJ, nous avons au-delà de notre engagement militant, des valeurs partagées, qui s'appuient sur les fondements de l'esprit de l'ordonnance de 1945.

Pour nous, un ado délinquant est avant tout un ado en difficulté et non une mesure dans « Game », des journées de présence, un moyen d'atteindre le COM, une simple réalité comptable.

C'est pourquoi, pour combattre avec les autres personnels, les effets dangereux des orientations prises, pour faire valoir les valeurs fondatrices de la PJJ, pour défendre, au sens noble, le service public, la CGT- PJJ met en place une « commission cadre », réunissant les forces vives des directeurs, attachés, csef, adhérents à la CGT- PJJ.

Cette commission s'inscrit dans le plan de travail de la CGT- PJJ et dans la réflexion conduite à la fois par le collectif des Cadres de la Fonction Publique (UGFF-CGT) et par celle menée par l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) qui travaillent les questions de formation, de statuts, de la RGPP ou des conditions de travail.

La CGT étant un syndicat multi-catégoriel, nous rejetons l'idée, d'un groupe de directeurs ou de CSE qui portent les ferments du repli corporatiste. En effet, la filière de direction (directeurs, attachés) vit dans un double problématique :

1/ Statutaire, elle se joue au niveau fonction publique  
2/ de Filière, où les questions se partagent avec les cadres du social, du médico-social public et privé. Nous pouvons en dire autant du métier des CSE en posant la question de son avenir.

Plusieurs idées de fonctionnement de cette commission, mais les suggestions, remarques et modalités sont les bienvenues:

-thématiques à définir, mise en réseau de la réflexion, compilation des éléments recueillis, édition d'un journal, colloque syndical

**C'est en mettant nos réflexions en commun que nous pourrions enrichir les débats et contribuer activement à la défense de nos convictions.**

Ce collectif est animé par Bernard Ranwez, conseiller technique - DD du Maine et Loire -Tel : 06/70/66/50/83. – courriel : [b.ranwez@voila.fr](mailto:b.ranwez@voila.fr). – ou via les militants CGT.